

## ABONNEMENT.

## Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>e</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annances, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAPFITE et Cie,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Novembre 1872.

## Chronique Politique.

En dehors des prévisions sur l'avenir, et des plans de modifications constitutionnelles, auxquels on ne saurait refuser la part prépondérante dans les préoccupations actuelles de la presse et de l'opinion, la situation intérieure n'offre à relever qu'un certain nombre de faits secondaires. Il est évident que les partis se préparent à une campagne parlementaire qui pourra n'être pas sans orages ; mais tous se tiennent dans cette phase d'expectative et d'observation : la droite, que le provisoire, même consolidé, ne suffit pas à rassurer, pousse dans son bulletin le *Courrier de Paris* un véritable cri d'alarme et fait appel au radicalisme de la conservation ; le centre gauche développe son programme et prend ses positions pour une lutte où il se flatte de la victoire, que la gauche semble vouloir lui disputer, par méfiance de tout ce qui se fait sans elle.

Telle est la situation réciproque des trois groupes parlementaires dont aucun ne trahit sa pensée tout entière, et qui attendent, pour démasquer leur ligne, les faveurs de l'occasion, se défiant en ce moment même de l'indiscrétion d'une escarmouche.

Pendant ce temps, le gouvernement, c'est-à-dire le chef du gouvernement, qui le résume en lui, travaille à la préparation du budget, à l'élaboration de la loi électorale, à la rédaction du message qui exposera à l'Assemblée « ce qui a été fait et ce qui demeure à faire, » aux dernières négociations relatives à l'évacuation ou au traité de commerce.

Quant au traité avec l'Angleterre, il semble toucher à sa signature ; certains même disent qu'il est signé et qu'il paraîtra dès demain à l'*Officiel*.

La *Gazette d'Italie* semble en savoir plus

long ; elle assure que les négociations relatives au traité de commerce franco-italien commenceront le mois prochain, après la clôture de l'enquête industrielle.

En ce qui touche l'autre si légitime objet de sollicitude du gouvernement, la date du 4 novembre est officiellement fixée pour l'évacuation définitive de la Marne et de la Haute-Marne. Les dernières difficultés relatives aux baraquements, ont été aplanies. Le gouvernement allemand semblerait même disposé, paraît-il, à la suppression de l'exigence des passeports sur sa frontière d'Alsace-Lorraine, sous condition de réciprocité.

Ce résultat, qui va permettre aux populations libérées de célébrer le départ de l'étranger et le retour de nos troupes avec un mélange de fierté et de tristesse patriotiques, a un peu atténué, sinon effacé, le mauvais effet produit par le désarmement du premier détachement d'infirmiers envoyé au camp de Châlons, et par les vicissitudes de cette odyssee humiliante pour l'orgueil de notre administration militaire.

L'enlèvement, tranquillement opéré, sinon impuni, des canons de Vincennes, et l'affront infligé à ces quatre-vingt-dix militaires conduits par un sergent et abandonnés en pays occupé aux hasards d'une direction amphibologique : ce sont là deux épisodes, deux incidents qui ont plus qu'une portée anecdotique, et ils sont trop faits pour nous démontrer que l'œuvre de notre réorganisation administrative n'est pas encore aussi avancée qu'il serait désirable.

Du moins, la réorganisation morale de l'armée, le respect des hiérarchies, la religion de la discipline et de l'honneur sont-ils dans un incontestable progrès, fait pour permettre toutes les espérances.

On lit dans la *Patrie* :

On assure que de vives discussions ont eu lieu, dans le sein du comité supérieur de la guerre, entre M. le Président de la République, M. le maréchal Mac-Mahon et le général de Ladmirault.

Les vues absolument personnelles que M. Thiers semblait vouloir imposer au comité, même sans débat, auraient provoqué des observations très-naturelles de la part des officiers généraux, et l'un d'eux serait allé jusqu'à déclarer qu'il préférerait se retirer du comité s'il n'avait plus la liberté d'émettre son opinion et de tâcher de la faire partager par ses collègues.

C'est ainsi, dit-on, que s'explique l'absence de M. Thiers de la dernière réunion du comité. Dans cette réunion, M. le duc d'Aumale aurait présenté des vues et des observations sur l'armée qui auraient été fort écoutées, et, ajoute-t-on, fort appréciées par tous les membres du comité.

On lit dans *Paris-Journal* :

Une réunion nombreuse de députés faisant partie du centre droit et du centre gauche a eu lieu mercredi soir dans une importante maison politique de Paris.

Le but de la réunion était de discuter la situation politique, de décider un plan de conduite qui pût être accepté par les deux centres, et qui permit de faire échec à l'envahissement du radicalisme.

Après une discussion longue et approfondie, les députés présents ont reconnu que le seul moyen d'éviter l'avènement de la République radicale, serait de proclamer la République conservatrice. Ils ont, en conséquence, décidé qu'une proposition en ce sens serait déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale, dans l'une de ses premières séances.

Un fait curieux s'est ensuite produit.

Les membres du centre droit et les membres du centre gauche se sont presque disputé l'honneur de déposer la proposition, et cette émulation n'est pas un des faits les moins étranges auxquels il nous ait été donné d'assister dans cette époque fertile en excentricités parlementaires.

D'après nos renseignements personnels, le parti radical serait exaspéré contre M. Thiers, qu'il accuse de pousser la Chambre actuelle à proclamer la République. Les ra-

diciaux ne veulent d'autre République que la leur, ils ne veulent surtout pas que l'Assemblée, dont ils demandent la dissolution, se raffermisse par un acte qui la rendrait désormais inattaquable, en fixant la durée de ses pouvoirs.

Nous allons donc voir dans une quinzaine de jours les centres se mettre en opposition absolue avec la gauche et la droite extrêmes.

Quelle sera l'attitude du gouvernement ? M. Thiers appuiera-t-il l'adoption d'une proposition destinée à enterrer le fameux pacte de Bordeaux, qui ne devait prendre fin qu'avec la délivrance du territoire ?

## Informations diverses.

Le général Rivière, chargé, comme on le sait, de l'instruction du procès Bazaine, aurait exprimé au ministre de la guerre la nécessité qu'il y a pour lui de se rendre à Metz, afin de vérifier *de visu et auditu* certains détails que les dépositions des témoins entendus n'ont pas encore élucidés.

M<sup>e</sup> Lachaud, le défenseur du maréchal, vient de faire un voyage analogue. Il est de retour à Paris.

Le comte de Paris et le duc d'Aumale resteront probablement jusqu'à la fin de l'année à Chantilly.

Leurs amis affirment qu'ils n'ont nullement l'intention de publier un manifeste.

Dans une réunion, M. Ordinaire, député, a dit que, dans le cas d'une mutilation du suffrage universel, il quitterait l'Assemblée, sans toutefois donner sa démission, et viendrait au milieu de ses électeurs pour aviser aux moyens de conjurer toute atteinte à l'intégrité de la souveraineté nationale.

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

## FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XIX.

LES FRÈRES DU COUTEAU.

(Suite.)

Deux hommes le prirent sous les bras et l'entraînèrent, pendant que leurs camarades le frappaient du poing et du pied.

Sur le perron du château, Brutikof fumait son papiros, en surveillant l'opération.

— Lieutenant, lui dit le colonel, en passant, n'avez-vous pas honte de laisser frapper, sous vos yeux, un homme de mon âge, couvert de sang.

— Tais-toi, Podletz, et passe ton chemin, répondit l'aimable enfant.

— Il sait bien parler, le petit père, firent les brigands. Marche, Podletz.

Et ils le conduisirent à Blagourof.

Sa Haute Noblesse examinait, en connaisseur, un cheval de prix, qu'un Cosaque venait de faire sortir des écuries.

— Qui êtes-vous, et que voulez-vous ? demanda brusquement le général, en continuant son inspection.

— Je suis Valentin Dunin, colonel démissionnaire des grenadiers de la garde, aujourd'hui propriétaire et en visite chez...

— Que diable vient-il me chanter, cet imbécile... Vonivochka, ouvre la bouche du cheval, que je voie ses dents.

— Regardez de quelle manière indigne, continua le colonel, vos soldats...

— Il fallait rester chez vous, au lieu de venir dans un château d'où l'on a tiré sur mes soldats.

— Personne n'a fait feu, général, je puis vous l'affirmer.

— Allons donc, on a tiré plus de cent

coups de fusil.

— Il n'y pas un seul fusil au château.

— Je vous dis, moi, qu'on a tiré ; finissons.

La rougeur de l'indignation monta au front du Polonais.

— Général, s'écria-t-il, en affirmant que l'on a tiré sur vos soldats, vous en avez menti, je le jure !

— Cassez la tête à cet insolent fils de chien, commanda Blagourof, sans se retourner.

Un paysan déchargea son pistolet sur le vieillard et le manqua.

— Imbécile ! rugit le général, regarde ce que tu as fait.

Et il lui montrait le cheval, dont la balle de l'ivrogne venait de casser la jambe.

— Mille roubles perdus par ta maladresse ; je te ferai pendre !

Du colonel, que des furieux achevaient, à coups de couteaux, et qui se débattait à ses pieds, il n'en fut plus question.

Les assassins continuaient leur œuvre de

sang. Au massacre succéda le pillage. Par un hasard providentiel, ils ne pénétrèrent pas dans la chambre où le comte s'était retiré avec ses enfants, et partirent, en oubliant de mettre le feu au château, dans lequel ils abandonnaient onze cadavres.

Le butin, entassé sur les traîneaux, par les soins de Brutikof, fut transporté à Ojko, où le général s'était réservé de faire lui-même le partage après inventaire.

Dans sa précipitation intéressée à mettre à l'abri la récolte de la journée, Blagourof permit seulement de mesurer la monnaie d'argent dans un bonnet et celle d'or dans la coupe d'un calice. Il y avait huit mesures d'impériales ; plus tard, le distributeur en chef, appuyé du témoignage de son comptable, prétendit n'en avoir compté que cinq.

Personne ne contesta.

La raison du plus fort est un argument qui ne manque de logique dans aucun pays ; en Russie, il est indiscutable.

En trois jours, le château d'Ivanovice, appartenant au comte Stanislas Walewski,



M. Esquiros aurait dit à Tarascon :

« On fondera définitivement la République, mais seulement lorsque l'obstacle aura disparu. »

» L'obstacle, c'est l'Assemblée actuelle. Il faut donc la dissolution. La dissolution avant tout. Pour l'atteindre : pétitionnement, action ! Sortons de cette situation, et par la dissolution seule : Mais préparez le terrain, préparez l'opinion afin qu'il sorte du scrutin une Chambre franchement, absolument républicaine. »

Les commissaires de police des différents quartiers de Paris ont, assure le *Courrier de France*, reçu des instructions spéciales pour faire surveiller d'une façon particulière les individus revenus des pontons qui paraissent avoir formé une société qui se réunit par fractions alternatives dans différents endroits de Paris.

Notre pauvre argent prend chaque jour la route de l'Allemagne.

Il y a quelques jours encore, un train spécial, contenant cinq millions en pièces de 5 francs, est parti de Paris à destination de Strasbourg.

On lit dans *Paris-Journal* :

Il a été fait grand bruit ces jours derniers autour d'un prétendu incident de La Fère. Le *Journal officiel* publie, ce matin, une note des officiers mis en cause, qui tient, de la façon la plus catégorique, les soi-disant conversations politiques dénoncées par plusieurs journaux.

On devrait donc considérer cet incident comme terminé, si l'intervention tardive du journal officieux le *Bien public* n'était venue le compliquer.

Le *Bien public* a demandé ces jours derniers, dans les termes les plus aigres, qu'on fit une enquête sur l'officier le plus compromis dans ces indignes commérages et qui appartient à l'état-major particulier de M. de Cisse. La note du *Bien public* visait évidemment la personne même du ministre de la guerre.

De qui émanait cette note ? La *Patrie* croit savoir qu'elle vient de M. Barthélemy Saint-Hilaire. Il paraît que M. de Cisse n'a point l'heure d'agréer à l'angélique M. Saint-Hilaire, et l'angélique M. Saint-Hilaire croyait avoir découvert dans l'aventure de La Fère une occasion de l'égorger tout doucement, au moyen de quatre ou cinq articles de journaux.

Malheureusement, enquête faite, il se trouve qu'il n'y a jamais eu d'aventure de La Fère. C'est un coup à recommencer contre M. de Cisse. Pour aujourd'hui, il est manqué. L'heure du général Chanzy, chère au cœur de M. Saint-Hilaire, n'est pas encore venue.

Plusieurs autres journaux partagent cette opinion. La *Patrie* et le *Constitutionnel*, entre autres, insinuent que tout le bruit qu'on fait autour de cette affaire est le résultat

d'une intrigue de M. Barthélemy Saint-Hilaire qui voudrait évincer le général de Cisse du ministère de la guerre, afin d'y placer quelqu'un des siens.

La commission des grâces, sur l'invitation personnelle de M. le Président de la République, a dû se réunir hier, à Versailles, pour examiner environ cent cinquante dossiers de condamnés pour participation à l'insurrection.

Ces dossiers ont été envoyés avant-hier à la commission par M. le ministre de la guerre.

Un point que la fameuse circulaire de M. Jules Simon a laissé dans l'ombre est l'enseignement religieux, qui occupait déjà si peu de place dans l'enseignement universitaire. On sait, en effet, que chaque classe de nos lycées n'a qu'un seul cours d'instruction religieuse par semaine, et que ce cours ne dure qu'une heure. Un grand nombre d'aumôniers de nos lycées ont cherché à réagir contre ces tendances libres-penseuses, et, sans multiplier les exercices religieux, viennent de solliciter collectivement du ministre de l'instruction publique l'institution de conférences religieuses, qui seraient faites en dehors des cours, alternativement à chacun des lycées. (Liberté.)

Nous lisons dans le *Journal de Paris* :

On a fait courir aujourd'hui le bruit que M. Léon Say, à la suite des votes récents émis par le conseil général, contrairement à son avis, aurait offert sa démission de préfet de la Seine.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### LETRE-CIRCULAIRE

de Monseigneur l'Évêque d'Angers à MM. les Curés du diocèse prescrivant les prières publiques demandées par l'Assemblée nationale.

Monsieur le Curé,

Sous peu de jours, l'Assemblée nationale va reprendre ses travaux. Avant de se séparer, le 4<sup>e</sup> août dernier, les représentants du pays avaient exprimé le désir que, « le premier dimanche après la rentrée, des prières publiques fussent adressées à Dieu dans toutes les églises pour appeler son secours sur les travaux de l'Assemblée. »

Ce vœu est trop conforme à nos propres sentiments pour que nous ne nous empressions pas d'y répondre. Nous souhaiterions même que cet acte solennel entrât désormais dans les habitudes de la vie nationale, et que, à l'exemple de ce qui se passe dans d'autres pays chrétiens, aucune session législative ne s'ouvrit avant d'avoir été précédée par l'invocation du saint nom de Dieu.

Est-il, en effet, une tâche qui, par son importance et ses difficultés, réclame davan-

tage les lumières et l'assistance du ciel ? Les destinées d'une nation sont plus ou moins entre les mains de ceux que le suffrage de leurs concitoyens appelle à faire des lois ; suivant que le vrai ou le faux, le bien ou le mal sortent de leur délibérations, l'ordre social s'affermi ou s'ébranle. C'est en présence d'un pareil mandat, que les esprits vraiment sages se délient de leurs propres forces, et se rappelant que la raison humaine est toujours faible et courte par quelque endroit, éprouvent le besoin de se tourner vers Celui de qui descend tout don parfait. Car « c'est par lui que les législateurs décrètent la justice, » per me legum conditores justa decernunt.

S'il en est ainsi dans le cours ordinaire de la vie sociale, à plus forte raison le secours d'en haut est-il nécessaire à ceux qui dirigent la chose publique dans les temps troublés, où les incertitudes de l'avenir s'ajoutent aux agitations du présent, où les esprits indécis cherchent des solutions qui semblent se dérober à leurs efforts, où les meilleurs se divisent sur les questions capitales, et où par conséquent il devient tout aussi difficile de connaître le devoir que de le remplir.

Ai-je besoin d'ajouter que tel est en effet l'état des choses dans notre chère et malheureuse patrie ? Il suffit d'un coup d'œil jeté sur la situation du pays, pour se convaincre qu'à aucune autre époque de son histoire, les dépositaires de l'autorité civile n'ont eu besoin de plus de lumière pour discerner le vrai, ni de plus d'énergie pour conjurer le mal.

La session prochaine de l'Assemblée s'annonce d'ailleurs comme devant porter sur des matières qui touchent aux intérêts les plus élevés de la religion et de la morale. Car tout dépend de l'éducation de la jeunesse, et suivant que cette grave question est résolue dans un sens ou dans l'autre, il peut en résulter pour l'avenir des conséquences incalculables. Une organisation vicieuse de l'enseignement ne manquerait pas d'accélérer la ruine du pays, comme aussi rien ne serait plus propre à le relever qu'un système d'éducation où la foi religieuse, la liberté des consciences et les droits de la famille trouveraient une garantie certaine. Voilà pourquoi les lois relatives à l'instruction publique sont à nos yeux les plus importantes de toutes, celles qui, engageant davantage la responsabilité du législateur, exigent de sa part l'examen le plus sévère et le plus consciencieux.

Que de motifs pour s'écrier avec le Psalmiste : « *Levavi oculos meos in montes unde veniet auxilium mihi* : » J'ai levé les yeux vers les saintes montagnes d'où me viendra le secours. Mon secours viendra du Seigneur qui a fait le ciel et la terre : « *Auxilium meum a Domino qui fecit caelum et terram*. » Oui, ce secours ne fera pas défaut aux représentants de la France dans les moments difficiles où ils devront remplir leur mission. C'est avec confiance que nous appellerons sur leurs travaux la protection du ciel, afin que l'esprit de sagesse préside à leurs conseils, et qu'ils portent dans leurs résolutions l'énergie et la fermeté nécessai-

res pour faire respecter le droit et la justice. Dieu veuille que les esprits s'apaisent, que les divisions s'effacent, et que tous les hommes de bonne foi et de bonne volonté se rallient autour des bons principes qui peuvent assurer à une nation la paix, l'ordre et la prospérité !

En conséquence, et pour répondre au désir si louable de l'Assemblée nationale, je vous invite, Monsieur le Curé, à faire les prières publiques qui nous sont demandées. Vous choisirez, à cet effet, le dimanche 17 novembre, qui suivra l'ouverture de la session. Avant la messe paroissiale, on chantera le *Veni Creator*, avec l'oraison *Deus, qui corda fidelium* ; et à la fin de l'office, le psaume *Levavi oculos meos in montes*, suivi de l'oraison *Deus, a quo sancta desideria*. Le soir, entre l'office des vêpres et le salut du Saint-Sacrement, on chantera les litanies de la Sainte-Vierge, patronne et protectrice de la France. J'exhorte les pieux fidèles et les membres des communautés religieuses à faire la communion ce jour-là, pour attirer sur l'Eglise et sur la France les bénédictions du ciel. Dieu se laissera toucher par les prières réunies de tant de saintes âmes, et il nous sera permis d'espérer qu'une session législative inaugurée sous de tels auspices produira d'heureux résultats.

Agréez, Monsieur le Curé, la nouvelle assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

Angers, le 28 octobre 1872, en la fête des saints apôtres Simon et Jude.

† CH.-ÉMILE, évêque d'Angers.

Nous venons de terminer cette lettre, quand nous avons reçu de M. le ministre de l'Instruction publique et des Cultes la dépêche suivante, que vous aurez la bonté de lire en chaire, ainsi que la circulaire ci-dessus, le dimanche qui en suivra la réception, ou, au plus tard, le dimanche 10 novembre.

Ministère de l'INSTRUCTION PUBLIQUE et des cultes. Versailles, 26 octobre 1872.

MONSIEUR,

Le 4<sup>e</sup> août 1872, l'Assemblée nationale a adopté la résolution suivante :

« Art. 1<sup>er</sup>. — L'Assemblée se proroge du 4 août 1872 jusqu'au 11 novembre. »

» Art. 2. — Le premier dimanche qui suivra la rentrée, des prières publiques seront adressées à Dieu dans toutes les églises et temples religieux pour appeler son secours sur les travaux de l'Assemblée. »

Je prie Votre Grandeur de vouloir bien prendre les mesures qu'Elle jugera convenables pour assurer, en ce qui la concerne, l'exécution des intentions de l'Assemblée nationale.

Agréez, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Jules SIMON.

Il y a du nouveau dans Landerneau. La sépulture protestante d'une jeune fille catholique du Pont-Fouchard en est l'occa-

cousin du comte Walewski, alors ministre d'État en France, ceux de Florianka, Bukof, Dolobizna, Pogénof et une foule d'autres furent le théâtre de semblables exploits.

« Depuis le célèbre château d'Ojkof, écrivait quelques jours après, une victime échappée au poignard, jusqu'au moulin de Czaze, tout ce pays, naguère si prospère, n'est plus qu'un monceau de ruines sanglantes et de débris fumants, au milieu desquels on trouve des corps à demi-consumés. Dans plusieurs endroits, il est impossible de distinguer la place où furent les habitations ; on voit que la barbarie orientale a passé par là, en y semant, comme toujours, la destruction et la mort. »

A Ojkof, les Frères du Couteau avaient converti l'église en bazar, pour y vendre les produits de leurs sanglantes razzias. Chaque jour, de quatre à cinq heures, un bandit, en surplis et en étole, assis sur l'autel, présentait, avec de féroces lazzis, les marchandises au plus offrant, pendant que le jeune Brutikof, présidant aux enchères, inscrivait, sur les feuillets blancs d'un registre de baptême,

mes, les sommes reçues, qu'il encaissait dans le tronç des pauvres, changé en caisse de réserve des assassins.

Malheureusement, il y avait peu d'acheteurs, car les Polonais auraient eu horreur de profiter du pillage, et les assassins aimaient mieux boire et jouer leur argent. Une bande de juifs crasseux et rapaces, accourus de divers points de la Pologne et de la Prusse, comme des corbeaux, à l'odeur du carnage, et quelques officiers spéculateurs, profitaient seuls de ce bon marché fabuleux, et chaque jour des traîneaux, semblables à ceux d'Abraham, parlaient pour la frontière, chargés de dépouilles opimes, que d'honnêtes commerçants israélites entassaient, jusqu'à meilleure occasion, dans leurs sombres et sordides magasins.

En s'attachant à la fortune de Svinin, le père de Ruben avait fait fausse route : il eût bien plus gagné à suivre Blagourof ; mais en ce moment, c'était moins la fortune qu'il désirait, que la délivrance de son fils.

Tout n'était cependant pas roses dans l'armée des brigands gouvernementaux ;

quand les marchandises venaient à manquer, ils savaient fort bien en dépouiller ceux-là mêmes à qui ils les avaient vendues, et malheur à qui osait réclamer. La réponse aux plaintes, quelque légitimes qu'elles pussent être, était invariablement des coups de bâtons ou de couteaux.

Les officiers russes n'étaient pas mieux traités, s'ils osaient disputer une proie à ces bêtes féroces.

A Vielka, le capitaine Tiedman avait failli être assassiné par ses propres soldats, en voulant les empêcher de piller une église, que Blagourof s'était réservée.

A Rados, ils assommèrent le capitaine Kokuskin, assez téméraire pour prétendre leur arracher des femmes qu'ils brûlaient, pour s'amuser, avec des charbons ardents.

— Vifs ou morts, Polonais ou Polonaises nous appartiennent ! vociférèrent ces monstres.

— Notre père nous les a abandonnés.

Notre père, c'était le tzar.

Blagourof, incapable de résister au torrent qu'il avait déchainé, feignait d'ignorer

ces excès, ou ne se gênait pas pour en faire retomber la faute sur les victimes et jusque sur ses propres officiers qui, au lieu de s'échauffer au contact du patriotisme peut-être trop ardent, révoltaient, par une coupable faiblesse, les sentiments de généreuse indignation des enfants du tzar.

Au besoin même, il discernait des éloges à ceux qu'il n'osait pas punir.

Lorsqu'après le sac de Prescova, les Frères du Couteau se furent amusés à écraser à coups de crosse de fusil la tête d'un jeune patriote, descendant d'une des plus anciennes familles du pays, pour voir si les nobles avaient la vie dure, le général, parodiant d'une manière infâme une parole à jamais célèbre, eut l'impudence de s'écrier :

— Valeureux soldats, vous avez noblement fait votre devoir, je vous remercie !

(La suite au prochain numéro.)



sion, et a inspiré la lettre suivante, à laquelle nous ouvrons nos colonnes :

« Monsieur le Rédacteur,

» Le *Courrier de Saumur* d'hier, 3 novembre, contient un article assez singulier sur un enterrement qui vient d'avoir lieu à Baugneux.

» Une jeune fille de 22 ans, catholique, mais fille d'un père protestant, refuse, dit-on, les sacrements de l'Eglise, et le père, dans sa piété filiale, s'adresse au pasteur protestant de Saumur pour procéder à l'inhumation.

» Tout-à-coup on s'aperçoit qu'il n'y a ni brancard, ni drap mortuaire. Emotion ! Que faire ? On court chez le curé, qui répond, comme de juste, que cela ne le regarde pas.

» Là-dessus, le tambour-major des enfouissements civils entre dans une fureur du père Duchesne, tappe à bras raccourcis sur le clergé, sur sa théocratie et son intolérance, crie, vocifère, en appelle au bras séculier. La loi, oh ! la loi est violée !

» Un peu d'alcali ! Laissez tomber cette ivresse, monsieur le *Courrier de Saumur* ; raisonnons, de quoi s'agit-il ? D'une catholique : alors pourquoi ne pas la laisser enterrer par le prêtre catholique ? Qui vous a dit qu'elle a refusé les sacrements de l'Eglise ? Pauvre jeune fille ! elle a peut-être bien souffert de ce refus !

» Mais comment appréciez-vous, s'il vous plaît, la présence du ministre protestant, qui vient procéder, comme vous dites, à l'inhumation d'une personne qui n'est pas de la communion ? Ah ! il faudrait qu'un gueux de curé vint s'ingérer d'inhumer les morts protestants ! Il en aurait du haro et de la grosse caisse du tambour-major !

» Dites-moi, Monsieur, est-ce que les curés sont des croque-morts et doivent tenir les objets à cet usage ?

» Il paraît tout de même que non ; car vous dites, en toutes lettres, que c'est M. le Maire que cela regarde. Eh bien ! voilà une excellente interprétation de la loi ! Jamais vous n'aviez parlé si juste ! Peut-être avez-vous été consulter l'administration des pompes funèbres. Il est fort, l'entrepreneur, pour vous avoir donné cette solution ! Mais, je me demande, pourquoi tambouriner sur le dos du clergé ?

» Je n'ai pas l'honneur de connaître M. le curé de Baugneux, mais on m'a dit qu'il est de petite taille ; alors, je le plains, car il a dû avoir peur d'être dévoré en voyant ce grand air et en entendant ce langage de matamore. Ceci rappelle les bâtons flottants de La Fontaine.

» Eh ! attention ! Et le reste du clergé, donc ? Comme on lui montre les dents : « Ah ! vous voulez vous mettre hors la loi ! » Prenez garde, messieurs, qu'un jour il soit trop tard pour vous de l'invoquer ! Vous appelez cela des aménités, monsieur le *Courrier de Saumur*, et vous prétendez que le clergé qui vous entoure vous menace en vous rappelant à Dieu ? Merci ! Quoique rural, je suis quelque peu clerc, et je vous assure, monsieur, que cette phrase a mauvaise odeur ; elle sent le pétrole.

» Voulez-vous encore un petit avis, une petite réflexion ? Comment se fait-il que vos femmes libre-penseuses se confessent et reçoivent les derniers sacrements ? S'il en est ainsi, pourquoi les condamnez-vous, malgré elles, à un enfouissement qui les abaisse et les déshonore ?

» Petite question de détails sans doute.

» Reprenez donc votre grosse caisse et continuez votre vacarme.

» Un rural des environs de Saumur, lecteur habituel du *Courrier*.

#### UN ORPHELINAT AGRICOLE EN ANJOU.

Nous apprenons avec satisfaction qu'un comité d'organisation s'est formé à Angers, sous la présidence de l'éminent évêque de cette ville, pour créer un grand Orphelinat agricole dans le département de Maine-et-Loire.

L'appel du comité au concours des bons citoyens contient les lignes suivantes :

« Depuis longtemps on souhaitait de voir se fonder en Anjou un Orphelinat agricole. Notre belle province, pourvue de tant d'établissements de bienfaisance, n'a pas encore vu s'ouvrir au milieu d'elle un de ces asiles où la charité chrétienne recueille les jeunes garçons auxquels le secours de la famille fait défaut. Et cependant, quelle autre infortune est plus digne d'exciter la sympa-

thie de tous ? Quoi de plus délaissé en ce monde que l'orphelin auquel la mort enlève ses protecteurs naturels ? Il y a donc là une lacune à combler ; et nous osons espérer que tous les hommes de cœur nous viendront en aide pour enlever au vice et à la misère les enfants qui se trouvent dans cette douloureuse situation.

» Grâce à Dieu, le sol fertile de l'Anjou se prête admirablement à une création de ce genre. L'agriculture, arrivée parmi nous à un si haut degré de prospérité, et en particulier l'horticulture, dont notre ville peut se montrer justement fière, nous permettront d'appliquer les jeunes orphelins au travail des champs, et de préparer des ouvriers intelligents et laborieux à cette branche si importante de notre industrie locale. En fournissant à l'œuvre des ressources précieuses, le beau domaine des Plaines, situé aux portes d'Angers et mis à notre disposition par un généreux bienfaiteur, réunira toutes les conditions nécessaires pour assurer le succès d'une fondation si utile.

» Mais pour couvrir les premiers frais d'établissement, nous avons besoin du concours des personnes charitables. C'est pourquoi nous venons vous prier de vouloir bien contribuer à une œuvre de si haut intérêt, moyennant une souscription qui sera répartie en trois annuités de 100 fr. chacune. Toute personne qui s'engagera à verser le montant de cette somme, aura droit au titre de fondateur de l'Orphelinat agricole.

» Les souscriptions sont reçues au secrétariat de l'évêché, ou à l'étude de M. Lorient de Barny, notaire à Angers, rue d'Alsace, et trésorier de l'œuvre. »

Le comité d'organisation a pour membres, après l'évêque d'Angers, président, de nombreuses notabilités agricoles, entre autres MM. le comte de Falloux, Farge, A. Joubert, André Leroy, le célèbre pépiniériste, comte de Quatre-Barbes, vicomte de Juillé ; et des magistrats, des négociants et des industriels.

Nous faisons des vœux ardents pour le succès de cette belle entreprise.

Mercredi, vers les quatre heures de l'après-midi, un jeune homme conduisait son cheval à la baignade, près de l'abattoir, à Angers, absolument comme si la température imposait cette précaution hygiénique.

Connaissant mal le fond, qui, au reste, était fort difficile à délimiter par suite de la crue considérable de la Maine, notre imprudent, au bout de quelques pas, tomba tout-à-coup dans le lit de la rivière et se vit en grand péril.

Le courant, les vagues et la violence du vent entraînaient au large le cavalier et sa monture ; les mouvements réitérés et involontaires de l'homme entravaient les efforts du cheval dont la tête s'enfonçait déjà dans l'eau ; le danger était imminent.

Les cris de quelques personnes accourues sur le bord de l'eau eurent pour effet d'attirer l'attention du nommé François Rançon, allumeur de reverbères, qui s'empressa de crier au malheureux tremblant et affolé : « Lâchez les rênes, laissez faire le cheval, attendez-moi, je vais vous sauver ! » Il lui jeta une corde, et ensuite avec l'aide d'un long bâton ramena à terre l'homme et la bête.

François Rançon, malgré sa tenue un peu débraillée et sa rude écorce, vaut mieux que les apparences. Si le témoignage des gens qui le voient tous les jours n'était pas suffisant pour faire apprécier son bon cœur, les quelques lignes qui suivent en donneront la preuve certaine.

Etant en garnison à Angers, en 1859, il retira de l'eau un de ses camarades du 4<sup>e</sup> lanciers, en s'aventurant sur un frêle esquif, malgré le vent et les vagues résultant d'une tempête qui s'était déchaînée sur la ville. A Vendôme, en 1856, un brigadier du 6<sup>e</sup> hussards venait de disparaître dans le Loir et allait infailliblement périr, quand François Rançon, plongeant à plusieurs reprises, eut le bonheur de le ramener et de le rappeler à la vie.

Ces faits font honneur à leur auteur. (Union de l'Ouest.)

Mardi dernier, vers deux heures du soir, on a trouvé étendu sur le sol, dans le cimetière de l'Est, à Angers, le nommé Gonel, sculpteur sur bois, âgé de 49 ans.

Ce jeune homme avait tenté de se suicider, en se tirant un coup de revolver au

front. Une lettre, cachetée à la cire noire, que l'on a trouvée sur lui, expliquaient les motifs qui le poussaient à se donner la mort.

Gonel a été relevé sans connaissance, mais vivant encore, et peut-être réussira-t-on à le sauver. (Journal de Maine-et-Loire.)

On lit dans l'*Espérance du Peuple* :

Dans le but de prévenir tout accident provenant des eaux, la compagnie du chemin de fer a établi entre Ingrandes et Ancenis, sur la ligne d'Angers à Nantes, un service de surveillance. Ce point là, en effet, est souvent menacé aux époques d'inondations. On y a installé des équipes d'ouvriers prêts à réparer les dégâts qui pourraient être causés par les eaux. Une locomotive y reste en permanence.

On lit dans l'*Indépendance de Nantes* :

Un dragon, le nommé Cotte, et un trompette du même régiment, le nommé Froment, ont été attaqués sur la place Viarmes, au sortir du théâtre de la Renaissance, par quelques misérables, parmi lesquels on a remarqué plusieurs marchands forains.

Assailli à coups de bâton, l'un des militaires, le dragon Cotte, a tiré son sabre et s'est mis en défense. Quoique entouré et assez grièvement blessé déjà, il a tenu en respect ces malfaiteurs, et tout sanglant, il a eu encore la force de conduire un de ces lâches à la mairie. Ce brave soldat est en ce moment hors d'état de reprendre son service.

Quant au trompette, il s'est esquivé de la bagarre, laissant son camarade se tirer seul d'affaire, et il est rentré au quartier sans une égratignure.

Nous apprenons avec plaisir que ce bon camarade a été sévèrement puni et que le dragon Cotte sera récompensé. Quant à l'individu arrêté, la justice informe... peut-être.

Par arrêté de M. le préfet, du 12 octobre, et par suite d'un jugement de simple police, le cabaret tenu par la veuve Cosnard, née Jeanne Bretonnière, a été fermé pour avoir reçu chez elle des personnes en ébriété, et avoir donné à boire jusqu'à l'ivresse à des consommateurs dans son établissement. (Écho du Loir.)

On lit dans le *Journal de Sablé* :

Dans la nuit du 22 au 23 octobre, un violent incendie s'est manifesté dans les magasins de M. Darles, négociant, situés rue de Bouère, à Sablé, sur le bord de la voie du chemin de fer.

Aux premiers cris d'alarme, vers une heure du matin, nos pompiers, quoique non encore réorganisés, se sont transportés avec leurs deux pompes sur le théâtre du sinistre et ont bravement fait leur devoir, donnant aux travailleurs l'exemple du dévouement. La pompe du chemin de fer, voisine de l'incendie, est arrivée des premières ; habilement dirigée par notre brave et intelligent chef de gare, M. Pasquier, elle a puissamment contribué à circonscrire le foyer du feu et à empêcher d'étendre ses ravages sur les bâtiments voisins, dont l'un, rempli de foin, n'était distant que de quelques mètres.

Notre population ayant à sa tête nos deux adjoints, a été admirable de dévouement et ne s'est retirée que vers trois heures et demie.

Un piquet de pompiers est resté sur les lieux toute la journée du mercredi et la nuit suivante pour déblayer les matériaux et surveiller le foyer qui n'était pas encore complètement éteint jeudi matin.

Toutes les marchandises consistant en vieux chiffons, crins, vieux papiers, os, etc., ont été la proie des flammes. Des magasins, il ne reste plus que des murs calcinés.

On évalue approximativement la perte totale à 25,000 fr. en partie seulement couverte par une assurance. On ne connaît pas encore la cause du sinistre, mais on la suppose purement accidentelle.

Nous avons donné les prédictions du mois de novembre, par le prophète Nick.

M. Louis Neyret, gendre de Mathieu de la Drôme, nous peint l'horizon en couleur plus sombre encore. Suivant lui, nous aurons de la pluie, du vent et peut-être de la neige à la nouvelle lune, qui commencera le 4<sup>e</sup> et finira le 8. Du 9 au 11, vent fort et froid rigoureux ; du 15 au 13, durée de la pleine

lune, fortes pluies et tourmentes ; enfin, pluies torrentielles à la nouvelle lune qui commencera le 30 novembre et finira le 7 décembre.

Nous verrons qui des deux aura raison.

#### THÉÂTRE DE SAUMUR.

Les représentations théâtrales deviennent bien rares depuis quelque temps ; notre scène reste inoccupée pendant quinze jours, trois semaines et plus, et encore c'est grâce au passage de certains artistes parisiens et à trois ou quatre excursions de la troupe de M. Blandin, de Tours, que l'on a pu compter, dans un intervalle de quatre mois, huit représentations seulement données à Saumur.

Les villes voisines sont plus favorisées que nous sous ce rapport. A Poitiers, à Niort, au Mans, à Laval, le théâtre est presque continuellement occupé ; Angers, Tours et Nantes possèdent chacune deux théâtres desservis par des troupes différentes.

Aussi, c'est pour nous une bonne fortune lorsqu'un nouveau directeur jette les yeux sur notre scène, trop souvent abandonnée, comme vient de le faire M. Chantilly, qui dirige la troupe dramatique de l'ex-cirque-théâtre d'Angers, aujourd'hui Théâtre National.

Cette troupe nous offre, aujourd'hui lundi, *Marceau, ou les Enfants de la République*, drame populaire qui a été joué ici deux fois, avec succès, vers le mois d'octobre 1870, après deux représentations des *Prussiens en Lorraine*.

Le spectacle sera terminé par un de nos plus gais vaudevilles : *L'Amour, que qu'c'est qu'ça ?*

#### Dernières Nouvelles.

##### LES VOLONTAIRES D'UN AN.

Le *Journal officiel* publie le décret et les programmes suivants, relatifs aux engagements volontaires d'un an :

Art. 1<sup>er</sup>. Les jeunes gens qui demandent à contracter un engagement conditionnel d'un an en vertu de l'article 54 de la loi du 27 juillet subissent deux épreuves successives devant des examinateurs nommés par le ministre de la guerre et choisis parmi des agriculteurs, industriels et commerçants, ou des citoyens ayant exercé l'une de ces professions.

Art. 2. La première épreuve consiste en une dictée écrite, en français.

Art. 3. La seconde épreuve est un examen oral public.

Les candidats sont rangés à l'avance en trois séries correspondant respectivement à l'agriculture, au commerce, à l'industrie. Chacune de ces séries passe devant un examinateur différent.

Cet examen se compose de deux parties :

La première roule sur les matières composant l'enseignement que le candidat a dû recevoir à l'école primaire.

La seconde partie porte spécialement sur les notions élémentaires et pratiques relatives à l'exercice même de ladite profession, suivant les indications du programme ci-annexé.

Art. 4. — Après l'achèvement des examens oraux, les examinateurs des trois séries se réunissent sous la présidence du général commandant le département ou d'un officier supérieur délégué par lui, auquel est adjoint un membre du conseil général désigné par ce conseil ou, à son défaut, par la commission permanente, et constituent ainsi une commission qui arrête la liste générale des candidats admissibles.

Voici les programmes :

Chaque candidat sera interrogé sommairement, selon sa profession et sa spécialité, d'après les indications générales qui suivent :

##### AGRICULTURE.

Natures diverses des terrains au point de vue de la culture. — Engrais et amendements. — Climats, saisons, leurs rapports avec la culture. — Moyens d'utiliser les eaux ou de s'en préserver. Instruments et machines agricoles. — Méthodes et procédés de culture. — Conservations des récoltes. — Bestiaux et animaux domestiques. — Comptabilité agricole. — Débouchés des principaux produits agricoles de la région.



COMMERCES.

Marchandises qui font l'objet de la spécialité du candidat, leur provenance, leur emploi et leur prix de revient. — Comptabilité et tenue des livres. — Dénomination des livres de commerce. — Principales opérations de commerce ou de banque. — Formules usuelles du billet à ordre, de la lettre de change, du mandat, du chèque, etc. — Signification des principaux termes de commerce ou de banque.

INDUSTRIE.

Caractères et propriétés des matières premières ou matériaux. Leur extraction, leur préparation, leur transformation ou leur emploi. — Moteurs, machines, instruments et outils dont le candidat fait habituellement usage. — Procédés au moyen desquels il obtient les produits de son industrie spéciale. — Nature de ses produits.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Théâtre national d'Angers (ex-cirque-théâtre), sous la direction de M. CHANTILLY.

Lundi 4 novembre 1872.

Marceau, ou les Enfants de la République, drame populaire en 5 actes et 9 tableaux, de MM. Ancelot Bourgeois et Michel Masson.

L'Amour, qué qu'est qu'ça ? vaudeville en 1 acte, de MM. Clairville, L. Thiboust et Delacour.

On commencera à 7 heures.

VILLE DE PARIS.

EMPRUNT 1871.

Echange des Titres sans frais, à la Banque générale des Reports pour consolider les intérêts financiers et industriels de France, Paris, rue Saint-Honoré, 346; Angers, rue d'Alsace, 12; Saumur, rue du Temple, 11.

LE CHOCOLAT-MENIER SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGENT le véritable nom.

Advertisement for hair repair product 'RÉPARATEUR AU QUINQUINA' by F. CRUQU, Chimiste, Brevetés s. g. d. g. Paris, 11, rue de Trévise.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésicière Du Barry de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalésicière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, acideurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (I-ère), 25 août.

Monsieur, — La Revalésicière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalésicière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. PERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845.

Ecraiville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalésicière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc. BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésicière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésicière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants

les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Marché de Saumur du 2 novembre.

Table of market prices for various goods like Froment, Seigle, Orges, Avoines, Fèves, Pois blancs, etc.

COURS DES VINS.

Table of wine prices for Coteaux de Saumur, Ordinaire, Saint-Léger, Le Puy-N.-D., La Vienne, etc.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 NOVEMBRE 1872.

Large table with columns for 'Valeurs au comptant', 'Dernier cours', 'Hausse', 'Baisse' for various financial instruments and bonds.

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

Table of train departure and arrival times for Saumur to Angers and Saumur to Tours.

A VENDRE

En totalité ou par moitié, UN CLOS DE VIGNE En bon rapport, AVEC UNE PETITE HABITATION, Rue des Pauvres, commune de Dagneux. Contenant 95 ares, entourés de murs, avec de beaux espaliers. Toutes facilités pour les paiements. S'adresser, pour visiter et pour traiter, à M. BRAZIER, rue de Bordeaux, 48, Saumur. (515)

MAISON

A LOUER Avec ou sans écurie et remise, Rue d'Orléans, 50. S'adresser à M. COUÉ, photographe à Saumur. (527)

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

Advertisement for 'PLUS DE HERNIES' treatment, mentioning M. Simon and M. Briand.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. CH. FAY Parfumeur, rue de la Paix, 9.

Vient de paraître.

DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS ET DEUXIÈME ÉDITION DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR

Par J. PICHÉRIE-DUNAN, Professeur d'économie domestique et d'agriculture; Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne. EN VENTE A SAUMUR, Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or, ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

NOUVELLE SOUSCRIPTION Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

CONVERSATION ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes. Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité. L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition. Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

Musique --- CHOUDENS --- Musique

Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

SAUMUR

A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Voulant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, cornet et autres instruments; romances et chansonnettes.

Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi. Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.

Fortes remises: — Mêmes prix qu'à Paris.

N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)

ETUDES DRUIDIQUES

DES TEMPS PRIMITIFS ET D'INTUITION DES RACES HUMAINES, Nouvelle disposition des Triades du Mystère des Bardes de l'île-de-Bretagne, et observations sur ce monument, Par A. C. G.

Premier Fascicule: 50 centimes.

(Le second paraîtra prochainement.)

En vente, à Saumur, chez tous les imprimeurs, libraires et papetiers.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes. CONDITIONS D'ABONNEMENT: Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an. Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.